

**Futurs acquéreurs  
de logements  
neufs ou anciens  
en tant que  
résidence principale**

**J'ACHÈTE mon  
LOGEMENT  
NEUF ou ANCIEN**



**Des conseillers  
de Dinan Agglomération  
vous accompagnent dans  
votre projet !**

- ▶ Vous vous posez des questions sur les principes de construction durable ?
- ▶ Votre futur logement nécessite des travaux : quels coûts sont à prévoir ? Existe-t-il des aides ?
- ▶ Vous avez besoin de précisions pour comprendre le diagnostic du logement avant votre achat ?
- ▶ Vous souhaitez vous informer sur les charges et la fiscalité du statut de propriétaire ?
- ▶ Vous avez besoin d'informations sur les assurances ?

**Se poser toutes les questions,  
c'est poser les bases de la réussite de son projet.**

**Contactez :**

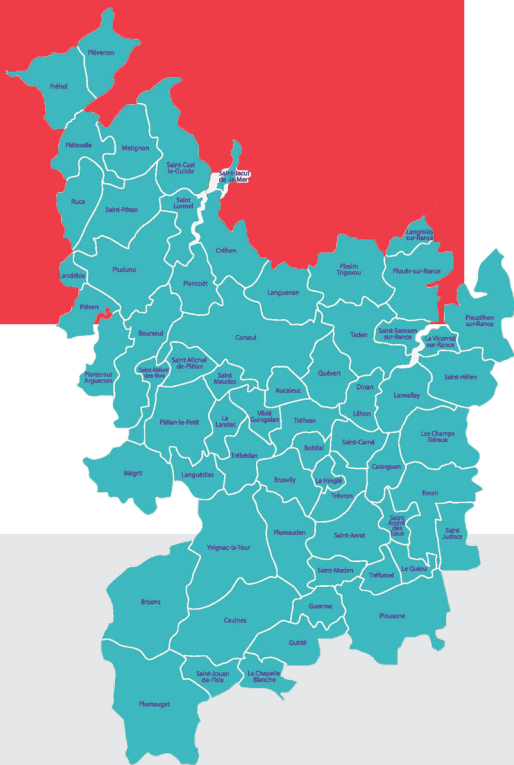
**FAIRE** AVEC

**DINAN**  
AGGLOMÉRATION

# CONDITIONS NÉCESSAIRES

> Mon futur logement doit être :

- ma résidence principale
- se situer sur l'une des 64 communes de Dinan Agglomération



► Je m'informe auprès d'un conseiller en énergie  
*Conseils techniques objectifs, indépendants  
et gratuits.*

## MON CONTACT

**Mes RDV**

**FAIRE - Espace Info Énergie**  
infoenergie@dinan-agglomeration.fr

8 boulevard Simone Veil  
22100 DINAN  
Tél : 02 96 87 42 44